

# PACS

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

## Quels sont les droits à payer sur une succession selon le lien avec le défunt ?

Vous bénéficiez d'abord d'un abattement, appliqué au montant de votre part dans la succession. L'administration fiscale applique ensuite un barème pour le calcul des droits dus sur votre part de succession.

Vous pouvez **estimer le montant des droits de succession** en utilisant un simulateur :

- [Estimer le montant des droits de succession](#) - Simulateur

Vous bénéficiez d'un abattement et d'un barème qui dépendent de votre situation et de votre lien avec le défunt.

## Époux ou partenaire de Pacs

Vous êtes [exonéré de droits de succession](#) (particuliers).

## Enfant

Abattement

100 000 €

 À noter

l'abattement s'applique au décès de chacun des 2 parents, pour chaque enfant.

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

Barème

### TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT

TAUX D'IMPOSITION

## PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT

## TAUX D'IMPOSITION

Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

Si vous avez adopté un enfant dans le cadre d'une [adoption plénière](#) (particuliers), ses droits sont les mêmes que ceux d'un enfant biologique.

Si le lien de parenté provient d'une [adoption simple](#) (particuliers), les mêmes règles peuvent s'appliquer au décès de l'adoptant, notamment dans les cas suivants :

- › Enfant mineur
- › Enfant d'un 1<sup>er</sup> mariage de l'époux (épouse)
- › Enfant majeur adopté quand il était mineur et à la charge de l'adoptant pendant une période d'au moins 5 ans (sans interruption)
- › Enfant majeur adopté à la charge de l'adoptant pendant une période d'au moins 10 ans (sans interruption)

## Ascendant (parent, grand-parent, etc.)

Abattement

100 000 €

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

Barème

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F35794&cHash=8b53d3e3121b7efd9ad2a3d737658102?>

## TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	TAUX D'IMPOSITION
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

### Petit-enfant

Abattement

1 594 € si votre parent (père/mère) est vivant, sauf si un autre abattement s'applique.

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

Barème

## TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	TAUX D'IMPOSITION
-------------------------------	-------------------

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	TAUX D'IMPOSITION
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

Si vous [héritez par représentation](#) (particuliers), vous devez prendre en compte le barème et l'abattement applicable à l'héritier représenté.

#### Exemple

Un petit-enfant peut bénéficier d'un abattement de 100 000 €, s'il hérite à la place de son parent décédé ou qui a renoncé à la succession. S'il a des frères et sœurs, l'abattement est partagé, à parts égales.

## Arrière-petit-enfant

### Abattement

1 594 € si vos parent et grand-parent sont vivants, sauf si un autre abattement s'applique.

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

### Barème

## TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	TAUX D'IMPOSITION
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

Si vous [héritez par représentation](#) (particuliers), vous devez prendre en compte le barème et l'abattement applicable à l'héritier représenté.

### Frère ou sœur

Vous êtes **exonéré** du paiement des droits de succession si vous remplissez les **3 conditions** suivantes au moment du décès :

- Avoir constamment vécu avec le défunt durant les 5 années ayant précédé son décès
- Être célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps
- Avoir plus de 50 ans ou être atteint d'une infirmité ne vous permettant pas de travailler

Vous devez justifier de votre situation.

Si vous ne remplissez pas ces 3 conditions, vous avez droit à un abattement, avant l'application du barème progressif pour le calcul des droits à payer.

Abattement

15 932 €

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F35794&cHash=8b53d3e3121b7efd9ad2a3d737658102?>

Barème

### **TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION ENTRE FRÈRES ET SŒURS**

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	BARÈME D'IMPOSITION
Inférieure à 24 430 €	35 %
Supérieure à 24 430 €	45 %

### **Neveu ou nièce**

Au sens fiscal, vous êtes considéré comme neveu ou nièce uniquement si le défunt est le frère ou la sœur de l'un de vos parents.

Abattement

7 967 €

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

Barème

### **TARIFS DES DROITS DE SUCCESSIONS ENTRE ONCLE/TANTE ET NEVEU/NIÈCE**

SITUATION OÙ LES MONTANTS SONT TAXABLES APRÈS ABATTEMENT	BARÈME D'IMPOSITION
Succession entre parents jusqu'au 4 <sup>e</sup> degré inclus	55 %

Si vous [héritez par représentation](#) (particuliers), vous devez prendre en compte le barème et l'abattement applicable à l'héritier représenté.

Le neveu ou la nièce qui hérite en lieu et place de l'un de ses parents (déjà décédé ou qui a renoncé à la succession) peut bénéficier sous conditions d'un abattement de 15 932 € (partagé s'ils sont 2 ou plus) et des taux suivants :

- > 35 % jusqu'à 24 430 €
- > 45 % au-delà de 24 430 €

### **Personne handicapée**

Abattement

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F35794&cHash=8b53d3e3121b7efd9ad2a3d737658102?>

159 325 €

Cet abattement spécifique se cumule avec les autres abattements personnels.

Toutefois, **il ne se cumule pas** avec l'abattement de 1 594 € applicable entre parents éloignés ou non parents.

Barème

Il dépend de votre lien de parenté avec le défunt.

## Autre situation

Abattement

1 594 €, sauf si un autre abattement s'applique.

Barème

### TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION EN CAS DE LIEN ÉLOIGNÉ ET ENTRE NON-PARENTS

SITUATION OÙ LES MONTANTS SONT TAXABLES APRÈS ABATTEMENT	BARÈME D'IMPOSITION
Succession entre parents jusqu'au 4 <sup>e</sup> degré inclus	55 %
Succession entre parents au-delà du 4 <sup>e</sup> degré ou entre personnes non parentes	60 %

#### À savoir

Vous pouvez être [exonéré de droits de succession](#) (particuliers) dans certaines situations.

#### À noter

Les services fiscaux vérifient si vous pouvez bénéficier d'une réduction de droits. Par exemple, si vous êtes **mutilé de guerre** et atteint d'une invalidité d'au moins 50 %, vous bénéficiez d'une réduction maximale de 305 € sur les droits à payer.

## Où s'adresser ?

[Service en charge des impôts \(trésorerie, service des impôts...\)](#)

Pour obtenir des informations sur les droits à régler

## Notaire

---

Pour obtenir des informations sur la procédure

## Chambre départementale des notaires

---

Pour trouver un notaire

## Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...)

---

Pour obtenir des informations sur les droits à régler

## Notaire

---

Pour obtenir des informations sur la procédure

## Chambre départementale des notaires

---

Pour trouver un notaire

## **Voir aussi...**

- › [Droits de succession et de donation](#) (particuliers)
- › [Droits de succession - Évaluation de la succession et calcul des droits](#) (particuliers)

## **Références**

- › [Code général des impôts : articles 777 à 778 bis](#)  
Tarifs des droits de succession
- › [Code général des impôts : articles 779 à 787 C](#)  
Montants des abattements (article 779), donation antérieure (article 784), tarif applicable en cas d'adoption simple (article 786)
- › [Bofip-Impôts n°BOI-ENR-DMTG-20-30-20-20 relatif aux abattements communs aux donations et aux successions et applicables uniquement aux donations](#)
- › [Bofip Impôts n°BOI-ENR-DMTG-10-50-80 relatif aux cas particuliers pour les tarifs des droits de mutation](#)

› [Estimer le montant des droits de succession](#) - Simulateur

## Questions - Réponses



- › [Quelles sont les exonérations en cas de succession ?](#) (particuliers)
- › [Ou'est-ce que le rapport fiscal dans une succession ?](#) (particuliers)
- › [Quels sont les droits à payer sur une donation selon le lien avec le donateur ?](#) (particuliers)
- › [Quels sont les tarifs des notaires en matière de succession ?](#) (particuliers)

### Quels sont les droits à payer sur une succession selon le lien avec le défunt ?

Vous bénéficiez d'abord d'un abattement, appliqué au montant de votre part dans la succession. L'administration fiscale applique ensuite un barème pour le calcul des droits dus sur votre part de succession.

Vous pouvez **estimer le montant des droits de succession** en utilisant un simulateur :

- [Estimer le montant des droits de succession](#) - Simulateur

Vous bénéficiez d'un abattement et d'un barème qui dépendent de votre situation et de votre lien avec le défunt.

### Époux ou partenaire de Pacs

Vous êtes [exonéré de droits de succession](#) (particuliers).

### Enfant

Abattement

100 000 €

 À noter

l'abattement s'applique au décès de chacun des 2 parents, pour chaque enfant.

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

Barème

## TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	TAUX D'IMPOSITION
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

Si vous avez adopté un enfant dans le cadre d'une [adoption plénière](#) (particuliers), ses droits sont les mêmes que ceux d'un enfant biologique.

Si le lien de parenté provient d'une [adoption simple](#) (particuliers), les mêmes règles peuvent s'appliquer au décès de l'adoptant, notamment dans les cas suivants :

- › Enfant mineur
- › Enfant d'un 1<sup>er</sup> mariage de l'époux (épouse)
- › Enfant majeur adopté quand il était mineur et à la charge de l'adoptant pendant une période d'au moins 5 ans (sans interruption)
- › Enfant majeur adopté à la charge de l'adoptant pendant une période d'au moins 10 ans (sans interruption)

### Ascendant (parent, grand-parent, etc.)

Abattement

100 000 €

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F35794&cHash=8b53d3e3121b7efd9ad2a3d737658102?>

Barème

**TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE**

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	TAUX D'IMPOSITION
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

**Petit-enfant**

Abattement

1 594 € si votre parent (père/mère) est vivant, sauf si un autre abattement s'applique.

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

Barème

**TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE**

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	TAUX D'IMPOSITION
Jusqu'à 8 072 €	5 %

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	TAUX D'IMPOSITION
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

Si vous [héritez par représentation](#) (particuliers), vous devez prendre en compte le barème et l'abattement applicable à l'héritier représenté.

#### Exemple

Un petit-enfant peut bénéficier d'un abattement de 100 000 €, s'il hérite à la place de son parent décédé ou qui a renoncé à la succession. S'il a des frères et sœurs, l'abattement est partagé, à parts égales.

## Arrière-petit-enfant

Abattement

1 594 € si vos parent et grand-parent sont vivants, sauf si un autre abattement s'applique.

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

Barème

### **TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE**

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	TAUX D'IMPOSITION
-------------------------------	-------------------

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	TAUX D'IMPOSITION
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

Si vous [héritez par représentation](#) (particuliers), vous devez prendre en compte le barème et l'abattement applicable à l'héritier représenté.

## Frère ou sœur

Vous êtes **exonéré** du paiement des droits de succession si vous remplissez les **3 conditions** suivantes au moment du décès :

- Avoir constamment vécu avec le défunt durant les 5 années ayant précédé son décès
- Être célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps
- Avoir plus de 50 ans ou être atteint d'une infirmité ne vous permettant pas de travailler

Vous devez justifier de votre situation.

Si vous ne remplissez pas ces 3 conditions, vous avez droit à un abattement, avant l'application du barème progressif pour le calcul des droits à payer.

Abattement

15 932 €

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

Barème

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F35794&cHash=8b53d3e3121b7efd9ad2a3d737658102?>

## TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION ENTRE FRÈRES ET SŒURS

PART TAXABLE APRÈS ABATTEMENT	BARÈME D'IMPOSITION
Inférieure à 24 430 €	35 %
Supérieure à 24 430 €	45 %

### Neveu ou nièce

Au sens fiscal, vous êtes considéré comme neveu ou nièce uniquement si le défunt est le frère ou la sœur de l'un de vos parents.

Abattement

7 967 €

Une fois l'abattement appliqué sur votre part de la succession, on détermine le tarif des droits à payer selon un barème progressif.

Barème

## TARIFS DES DROITS DE SUCCESSIONS ENTRE ONCLE/TANTE ET NEVEU/NIÈCE

SITUATION OÙ LES MONTANTS SONT TAXABLES APRÈS ABATTEMENT	BARÈME D'IMPOSITION
Succession entre parents jusqu'au 4 <sup>e</sup> degré inclus	55 %

Si vous [héritez par représentation](#) (particuliers), vous devez prendre en compte le barème et l'abattement applicable à l'héritier représenté.

Le neveu ou la nièce qui hérite en lieu et place de l'un de ses parents (déjà décédé ou qui a renoncé à la succession) peut bénéficier sous conditions d'un abattement de 15 932 € (partagé s'ils sont 2 ou plus) et des taux suivants :

- > 35 % jusqu'à 24 430 €
- > 45 % au-delà de 24 430 €

### Personne handicapée

Abattement

159 325 €

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F35794&cHash=8b53d3e3121b7efd9ad2a3d737658102?>

Cet abattement spécifique se cumule avec les autres abattements personnels.

Toutefois, **il ne se cumule pas** avec l'abattement de 1 594 € applicable entre parents éloignés ou non parents.

Barème

Il dépend de votre lien de parenté avec le défunt.

## Autre situation

Abattement

1 594 €, sauf si un autre abattement s'applique.

Barème

### TARIFS DES DROITS DE SUCCESSION EN CAS DE LIEN ÉLOIGNÉ ET ENTRE NON-PARENTS

SITUATION OÙ LES MONTANTS SONT TAXABLES APRÈS ABATTEMENT	BARÈME D'IMPOSITION
Succession entre parents jusqu'au 4 <sup>e</sup> degré inclus	55 %
Succession entre parents au-delà du 4 <sup>e</sup> degré ou entre personnes non parentes	60 %

#### À savoir

Vous pouvez être exonéré de droits de succession (particuliers) dans certaines situations.

#### À noter

Les services fiscaux vérifient si vous pouvez bénéficier d'une réduction de droits. Par exemple, si vous êtes **mutilé de guerre** et atteint d'une invalidité d'au moins 50 %, vous bénéficiez d'une réduction maximale de 305 € sur les droits à payer.

## Où s'adresser ?

### Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...)

Pour obtenir des informations sur les droits à régler

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=F35794&cHash=8b53d3e3121b7efd9ad2a3d737658102?>

## Notaire

---

Pour obtenir des informations sur la procédure

## Chambre départementale des notaires

---

Pour trouver un notaire

## Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...)

---

Pour obtenir des informations sur les droits à régler

## Notaire

---

Pour obtenir des informations sur la procédure

## Chambre départementale des notaires

---

Pour trouver un notaire

## Voir aussi...

- › [Droits de succession et de donation](#) (particuliers)
- › [Droits de succession - Évaluation de la succession et calcul des droits](#) (particuliers)

## Références

- › [Code général des impôts : articles 777 à 778 bis](#)  
Tarifs des droits de succession
- › [Code général des impôts : articles 779 à 787 C](#)  
Montants des abattements (article 779), donation antérieure (article 784), tarif applicable en cas d'adoption simple (article 786)
- › [Bofip-Impôts n°BOI-ENR-DMTG-20-30-20-20 relatif aux abattements communs aux donations et aux successions et applicables uniquement aux donations](#)
- › [Bofip Impôts n°BOI-ENR-DMTG-10-50-80 relatif aux cas particuliers pour les tarifs des droits de mutation](#)

› [Estimer le montant des droits de succession](#) - Simulateur

## Questions - Réponses



- › [Quelles sont les exonérations en cas de succession ?](#) (particuliers)
- › [Qu'est-ce que le rapport fiscal dans une succession ?](#) (particuliers)
- › [Quels sont les droits à payer sur une donation selon le lien avec le donateur ?](#) (particuliers)
- › [Quels sont les tarifs des notaires en matière de succession ?](#) (particuliers)

## CONTACT



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)